

<http://clg-les-clorisseaux-poilly-lez-gien.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article1648>

A la tête du collège, qui fait quoi ?

- Le collège Les Clorisseaux -



Date de mise en ligne : jeudi 7 septembre 2017

Copyright © Site WEB du collège des Clorisseaux - Tous droits réservés

Les enseignants enseignent, d'accord. Mais quelles sont les missions précises du Principal et de ses adjoints ?

Le Principal, M. CYPRIEN, est le chef d'établissement.

Nommé par le Ministre de l'Education nationale, il y est le représentant de l'Etat.

Il a autorité sur tous les personnels qui y sont affectés, qu'ils relèvent de l'Etat (professeurs, Vie scolaire, administratifs) ou du Conseil départemental (techniciens, cuisine, entretien), afin d'élaborer, de mettre en oeuvre et d'évaluer la politique éducative et pédagogique du collège.

Il dispose de pouvoirs de police interne lui permettant de prendre des décisions exceptionnelles en cas de force majeure, et reste le seul à décider des sanctions portées au dossier scolaire de l'élève. Il convoque et préside toutes les instances du collège, à commencer par le Conseil d'administration, dont il exécute les délibérations.

Il est l'ordonnateur des dépenses et recettes financières de l'établissement et représente le collège dans les actions de justice. Il est responsable de la sécurité des personnes et des biens dans les locaux du collège, ainsi que des élèves et personnels en sortie ou voyage scolaire.

Mme LELEU, la Principale-adjointe le seconde dans toutes ses missions, et peut avoir délégation pour tous les dossiers. Elle appartient au même corps administratif : en l'absence du Principal, elle a pleine autorité pour diriger l'établissement et en assumer toutes les responsabilités.

L'adjoint au chef d'établissement est au quotidien la cheville ouvrière du collège : il organise la vie de l'établissement en concevant les emplois du temps et effectue le suivi de tous les événements, supervise les examens blancs et officiels, le système remplacement des professeurs, vise et ajuste les projets pédagogiques avant la validation par le Principal, et constitue le premier interlocuteur de la Vie scolaire, des parents et des professeurs.

M. CYPRIEN et Mme LELEU sont assistés d'une **secrétaire de Direction, Mme GUILLOU**, chargée plus particulièrement des élèves (inscriptions, bourses, orientation) et des professeurs (dossier administratif, convocations, relations avec les autres établissements, la DASEN et le Rectorat).

Le Gestionnaire, M. LOGÉ, est l'adjoint chargé du fonctionnement matériel et financier de l'établissement. Il est le chef de service des agents et des techniciens, et, sous la responsabilité du Principal, conçoit et exécute le Budget annuel, puis rend compte de sa gestion au Compte financier en Conseil d'administration avec l'Agent comptable de l'établissement.

Il assiste également les professeurs dans la conception de leurs projets pédagogiques pour la partie financière. Il assure le lien avec le Conseil départemental et les entreprises en contrat avec le collège.

Il est assisté d'une **secrétaire d'intendance, Mme BEDU**, chargée avec lui de la restauration, des bourses, des fonds sociaux et des événements, des agents et de la comptabilité quotidienne.

Il veille, avec le chef d'établissement, au bon fonctionnement général du collège, dans ses aspects matériels.

M. COUNIL est l'adjoint en charge de la S.E.G.P.A. Il appartient au corps des Professeurs des Ecoles spécialisé dans la grande difficulté scolaire. Il anime l'équipe des professeurs de SEGPA, et veille par exemple à l'organisation des stages et des examens pour ces élèves ; il accompagne les familles et les élèves dans la scolarité pour leur suivi éducatif et leur orientation. Il préside spécialement une réunion hebdomadaire des professeurs intervenant en SEGPA, qui permet un suivi étroit des élèves les plus fragiles.